

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 12-000554 / 52081518  
Nestec S.A. PTC Orbe, 1350 Orbe  
Conduite et surveillance des installations de production: test de production /  
fabrication 1:1 des nouveaux produits du groupe Nestlé  
Horaire indispensable pour des raisons techniques  
9 H  
01.07.2012–30.06.2015 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 13-001088 / 52345658  
Jowa S.A., 2074 Marin-Epagnier  
Boulangerie  
Besoin particulier de consommation  
17 H, 4 F  
01.06.2013–31.05.2016 (Renouvellement)
- 13-000741 / 71428607  
ElectroLAN S.A., 1020 Renens VD  
Livraison de matériel électrotechnique auprès de leurs clients  
(électriciens concessionnaires) en Suisse Romande .  
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques  
6 H  
01.04.2013–31.03.2016 (Renouvellement)
- 13-001937 / 86016662  
Sonceboz Microtechnique Boncourt S.A., 2926 Boncourt  
Dpt décolletage et usinage  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
60 H, 30 F  
01.07.2013–30.06.2016 (Nouveau permis)
- 13-001940 / 69344811  
Sonceboz Automotive S.A., 2605 Sonceboz-Sombeval  
Fabrication et montage de produits mécatroniques automobiles  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
151 H, 68 F  
01.09.2013–31.07.2015 (Modification)

- 13-001945 / 52138986  
Société industrielle de Sonceboz S.A. Systèmes mécatroniques,  
2605 Sonceboz-Sombeval  
Injection plastique, montage électronique, stock et logistique  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
57 H, 23 F  
01.09.2013–31.07.2015 (Nouveau permis)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)  
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 13-001904 / 52215221  
NOVARTIS CONSUMER HEALTH S.A., 1197 Prangins  
Secteurs Maintenance, Utilités et Logistique: Intervention de dépannage lors de problèmes techniques sur les installations de la production et de l'infrastructure d'énergie (chaudières et traitement de l'eau) du site.  
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques  
5 H  
01.09.2013–30.09.2015 (Modification)
- 13-001232 / 62216131  
Manufacture des Montres Rolex S.A., 2504 Biel/Bienne  
Dpt Maintenance Equipements Spéciaux: interventions de dépannage lors de problèmes techniques sur l'installation «Stock automatique».  
Horaire indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.06.2013–31.05.2016 (Nouveau permis)

**Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 13-001299 / 61276307  
Oracle Software (Suisse) Sàrl, 1215 Genève 15 Aéroport  
IT-Support et Consulting pour toute la Suisse  
Horaire indispensable pour des raisons techniques  
8 H  
01.06.2013–31.05.2016 (Renouvellement)
- 13-001893 / 52215221  
NOVARTIS CONSUMER HEALTH S.A., 1197 Prangins  
Chefs d'équipes: production pharmaceutique, conditionnement, flux matière, logistique, service maintenance et services supports  
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques  
5 H  
01.09.2013–31.08.2016 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 13-000626 / 52219844  
Ciments Vigier S.A., 2603 Péry  
Centrale de commande  
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques  
5 H  
01.04.2013–31.03.2016 (Renouvellement)
- 13-000907 / 52039673  
Lamineries Matthey S.A., 2520 La Neuveville  
Laminerie, fours à recuire (traitement thermique)  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
7 H  
01.05.2013–30.04.2016 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 13-001827 / 52215221  
NOVARTIS CONSUMER HEALTH S.A., 1197 Prangins  
Production pharmaceutique, conditionnement, flux matière, logistique,  
service maintenance et services supports  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
190 H, 110 F  
01.09.2013–31.08.2016 (Renouvellement avec modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

1<sup>er</sup> octobre 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail